

Du 15 février au 15 juillet 2021

VELUX®

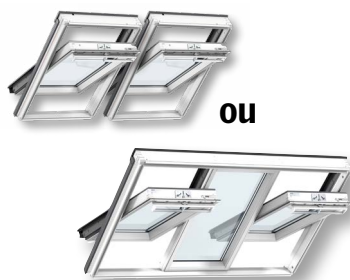
Créez de vrais espaces de vie grâce à votre installateur !

VF 7324-0620 © VELUX et le logo VELUX sont des marques et des modèles déposés et utilisés sous licence par le groupe VELUX. Ce document n'est pas contractuel. VELUX France, S.A.S. au capital de 6 400 000 euros, R.C.S. EVRY 970 200 044.



150€
remboursés*

Après Avant



ou

Pour l'installation d'une combinaison de 2 fenêtres de toit ou d'une solution verrière VELUX, Confort ou Tout Confort, avant le 15 juillet 2021*.

* Espacement maximal de 40 cm entre 2 fenêtres installées côte-à-côte. Espacement maximal de 25 cm entre 2 fenêtres installées l'une au dessus de l'autre.

Offre valable uniquement sur des fenêtres VELUX Tout Confort (-57 ; -5721 ; -5730) ou Confort (-76 ; -7621), la verrière plane (GIL ; GIU), verrière d'angle (VFE ; VIU), et la verrière Atelier (GGLS). Toutes tailles référencées au tarif catalogue en vigueur. Offre réservée aux particuliers résidant en France métropolitaine. Offre limitée à 2 remboursements de 150€ par foyer (même nom, même adresse, même RIB) soit un remboursement maximal de 300€. Offre non cumulable avec d'autres promotions VELUX.

Modalités sur <http://velux.fr/professionnels/fenêtres-velux-2021/modalités>

Offre valable pour 2 réalisations, soit un remboursement maximal de 300€.